

42 - Enseignement Supérieur et Recherche - Vie étudiante - Attribution de subventions

Mme l'Adjointe SCHIRRER, Rapporteur :

I - Accueil des nouveaux étudiants internationaux

L'association «ESN Besançon» (Erasmus Student Network), a pour objectif de faciliter l'insertion sociale des étudiants internationaux qui arrivent à Besançon. Dans ce cadre, cette association étudiante les accueille et les accompagne tout au long de leur séjour à Besançon en leur proposant de nombreuses activités : sorties de découverte, voyages sur un week-end, soirées à thèmes au Campus ainsi que des «Apéro-langues» pour permettre aux étudiants internationaux de rencontrer des étudiants bisontins et faciliter les échanges dans une ambiance conviviale.

Pour les aider à mieux se repérer dans Besançon, l'ESN réalise à leur attention, un guide papier intitulé «Le guide de l'étudiant international à Besançon» diffusé à 2 000 exemplaires et distribué gratuitement.

Il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 300 € à l'association ESN Besançon pour participer à la réalisation et à la diffusion de ce guide.

II - Gala de l'ENSMM 2011

Chaque année, le bureau des élèves de l'ENSMM organise le Gala ENSMM, événement qui accueille près de 1 500 invités et se déroulera le 26 novembre prochain au Palais des Congrès de Micropolis. La cérémonie de remise des diplômes des ingénieurs ENSMM 2011 sera suivie par l'organisation d'une soirée avec des groupes de renom et des animations effectuées par des artistes régionaux qui se partageront la scène du Palais des Congrès. L'objectif est double : valoriser le prestige de l'école et participer au rayonnement de la Ville. Les entreprises régionales intéressées par les ingénieurs ENSMM seront conviées et de nombreux «touristes» auront l'occasion de découvrir Besançon le temps d'un week-end.

Il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 1 000 € à l'association Gala ENSMM, pour soutenir l'organisation de l'édition 2011 du Gala de l'ENSMM.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces subventions.

En cas d'accord, la somme totale, soit 1 300 €, sera prélevée au chapitre 65.23/6574 CS 400.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer les subventions proposées.

Récépissé préfectoral du 19 septembre 2011.